

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Paris : 35 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RESERVES TOUT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 NOVEMBRE 1886

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis extraordi-
nairement hier matin à l'Élysée.
Ils ont longuement discuté la situation
financière par le vote de la veille. Il a été décidé
pour donner satisfaction à la Chambre,
les ministres examineraient les économies
nouvelles qui pourront être faites sur
les budgets respectifs. Les économies les
plus importantes porteront sur le budget des
travaux publics.

La Chambre parviendra-t-elle à conclure
sur le ministre des finances et la commis-
sion du budget?
M. Sadi-Carnot veut transformer en
obligations perpétuelles les obligations sexen-
naires dont le remboursement partiel et les
intérêts s'élèvent à 446 millions 500,000
francs pour 1887, et qui représentent une
somme totale de 466 millions. C'est l'em-
prunt déguisé.

millions en décembre? Au contraire, l'émis-
sion, en quelque sorte clandestine, de 466
millions d'obligations sexennaires permet le
maintien du budget extraordinaire que,
d'ailleurs, le ministre ne supprimait qu'en
apparence, et les députés républicains ne
sauraient abandonner cette caisse à présents
électoraux.

EXCELLENTE PROPOSITION DE LA DROITE
On lit dans plusieurs journaux :
« M. Lefèvre-Pontalis, député conserva-
teur du Nord, et un grand nombre de ses col-
lègues de la droite, ont déposé une proposi-
tion dont l'opportunité ne saurait être niée,
laquelle tend à réduire de 9,000 fr. à
6,000 fr. l'indemnité parlementaire. Il en
résulterait une économie de 4 million
800,000 francs, qui n'est pas à dédaigner
dans un budget se bouclant si étroitement
que l'on en est réduit à lésiner sur la pen-
sion des plus vieux et des plus utiles servi-
teurs de l'Etat.
» En prenant cette initiative, qui les
honore, les députés de la droite ne seront
allés sans doute qu'au-devant des désirs
de leurs collègues de toutes les gauches
dont l'abnégation et le dévouement désin-
téressés à la chose publique sont légén-
daires.
» Quel est l'avis des bons députés d'Indre-
et-Loire sur cette proposition?
M. Rivière, Belle, Pesson, Joubert et
surtout M. Wilson, rapporteur général d'un
budget plus grevé que jamais, s'empresse-

ront de voter cette amélioration, nous en
sommes persuadés.
Du reste, le scrutin nous le dira bientôt.

La Chambre a voté 42,000 fr. en faveur
de la veuve de Paul Bert qui n'en avait nul
besoin ; mais la même Chambre a refusé
d'accorder une pension de 4,000 fr. aux
familles des officiers et soldats morts au
Tonkin.

« DÉCRET. — 16 frimaire an XIV (7 dé-
cembre 1805). Art. 4^{er}. — Les veuves des
généraux français morts à la bataille d'Aus-
terlitz jouiront d'une pension de 6,000 fr.,
leur vie durant ; les veuves des colonels et
des majors, d'une pension de 2,400 fr. ; les
veuves des capitaines d'une pension de
1,200 fr. ; les veuves des lieutenants et sous-
lieutenants d'une pension de 800 fr. ; les
veuves des soldats, d'une pension de
200 fr. »

« DÉCRET. — 16 frimaire an XIV (7 dé-
cembre 1805). Art. 1^{er}. — Nous adoptons
tous les enfants des généraux, officiers et
soldats français, morts à la bataille d'Aus-
terlitz.
» Art. 2. — Ils seront tous entretenus à
nos frais : les garçons dans notre Palais
impérial de Rambouillet, et les filles dans
notre Palais impérial de Saint-Germain. Les
garçons seront placés et les filles mariées
par nous. »

Un incident s'est produit avant-hier au
Palais-Bourbon :
A deux heures précises, une femme d'une
cinquantaine d'années, vêtue convenable-
ment, s'est présentée, après avoir traversé
la grille du quai, à la porte d'entrée des
députés, et là, elle a tiré en l'air cinq coups
de revolver.
Immédiatement arrêtée, elle a été consi-
gnée à la disposition du commissaire de
police du quartier du Palais-Bourbon.

La femme arrêtée à la Chambre s'appelle
Claire Litoux.

L'ISOLEMENT DE LA FRANCE

Dans un article consacré à l'examen de la
situation de la France vis-à-vis des autres
puissances, le Morning Post dit :

« L'isolement de la France devint surtout
manifeste pendant le conflit greco-turc. Cet
isolement apparaît aujourd'hui aux yeux du
monde entier, grâce au discours du comte
Kalnoky. Le fait que, en parlant d'une
question qui touche aussi vivement aux inté-
rêts méditerranéens, le chancelier autrichien
a affecté d'ignorer même l'existence de la
France, prouve jusqu'à quel point les poli-
ticiens républicains ont trahi les intérêts de
leur propre pays. Dans l'intérêt de l'équi-
libre européen, nous ne pouvons que regret-
ter cette situation. La France n'a rien à
montrer comme compensation des centaines
de millions qu'elle a gaspillés depuis ses dé-
faites d'il y a quinze ans, tandis qu'une sage
et prudente politique de recouvrement l'au-
rait placée dans une situation bien diffé-
rente. »

Le paquebot Anadyr, courrier de Chine,
qui vient d'arriver à Marseille, rapporte
d'inquiétantes nouvelles du Tonkin.

Les Chinois accumuleraient des troupes
sur la frontière, en face de Loakoi, mena-
çant cette petite citadelle, qui succomberait
rapidement, dominée qu'elle est par des
hauteurs fortifiées et bien armées.

Les détachements envoyés en reconnais-
sance continuent à perdre chaque fois quel-
ques hommes. Il ne s'est pas produit d'inci-
dent militaire important depuis la catastro-
phe de Phuwo.

On dit que l'empereur d'Annam veut ab-
diquer parce qu'il craint d'être mis à mort.
Le fonctionnaire qui est chargé de goûter les
mets et les boissons qu'on lui sert est mort
empoisonné. L'empereur lui-même est ma-
lade.

Son voyage à travers le royaume en in-
surrection cause une vive impression et a

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CASSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CASSIER

En passant rue de la Monnaie, je vis la boutique
de l'armurier. J'étais si bien décidé que, sponta-
nément, j'allais entrer pour acheter un pistolet,
une poudre et des balles. Déjà j'avais la main sur
le bouton de la porte, lorsqu'une réflexion m'ar-
rêta. Suffit-il de demander ces choses-là pour
qu'on vous les donne? L'état dans lequel je suis
peut-être... Non !
Je repris mon chemin. — « A quoi bon un
pistolet ? l'homme décidé à mourir, comme je le
suis, a des moyens infailibles ! »
« C'est-à-dire sur le Pont-Neuf. »
« C'est, dis-je en regardant le fleuve, est à la
vue de tout le monde. »
« Je m'accoudai sur le parapet, je regardai l'eau
profondément. Je n'éprouvais plus la moindre

agitation ; mes idées étaient nettes, précises. En
effet, pourquoi du trouble ? C'était un parti pris ;
une chose résolue, fatale.

En une minute mon plan fut arrêté.
« Je suis sûr de la mort, me dis-je ; je n'aurai
qu'à me lier les bras ou les jambes de façon à ne
pouvoir nager... Mais pourquoi me précipiter
maintenant ? Il y a trop de monde ; on voudrait
me secourir. Il ne faut pas que mon dessein puisse
avorter. Je dois revoir ma femme, mon enfant,
les embrasser une dernière fois. Je rentre : ils ne
se doutent de rien ; je prétexte un travail qui me
retiendra une partie de la nuit ; je veille, et,
pendant qu'ils dorment, je sors doucement, je me
fais ouvrir la porte, et je reviens sur le pont. Il
est deux ou trois heures du matin, tout est désert.
Je me précipite. C'est fini. »

Satisfait de cette résolution, je passai sur la rive
gauche et je rentrai chez moi.

A mesure que j'approchais, je sentais le cœur me
battre plus fort ; arrivé rue d'Enfer, je m'arrêtai :
Pourrai-je cacher mon trouble ! à Richard, oui ;
mais à ma femme?... Et, à supposer qu'elle ne se
doute de rien, si la vue de ces deux êtres chéris
allait m'enlever mon courage?... Si j'allais man-
quer de cœur ?

J'hésitai ; je fus prêt à revenir sur mes pas, et à
en finir tout de suite.

— Non ! me dis-je, Clémence n'aura aucun

souçon. Sa vue et celle de Richard ne peuvent
que m'encourager. N'est-ce pas pour eux, encore
plus que pour moi, que je veux mourir ? Allons !
pas de faiblesse.

Je montai.
J'avais eu tort de douter de moi ; je soutins
admirablement mon rôle. J'eus un air naturel, et
même peut-être moins préoccupé que d'habitude.

Depuis longtemps je rentrais en retard. Je
donnai mon prétexte habituel : j'avais été retenu
à mon bureau par un travail pressé ; ce travail
était même si considérable, que je serais proba-
blement obligé de passer une partie de la nuit
pour l'achever.

Clémence accepta ces raisons ; elle se borna à
me faire observer qu'elle craignait que je ne tom-
basse malade à me fatiguer ainsi. Je la rassurai.

Le dîner m'attendait depuis longtemps. Je
mangeai avec appétit. Le repas fini, près du feu,
— toi, Richard, entre nous deux, nous causâmes
longtemps, bien plus longtemps que d'ordinaire :
il semblait que je ne pusse me rassasier de vous
deux.

Je te pris sur mes genoux, mon cher enfant, je
t'embrassai à plusieurs reprises, mais doucement,
sans démonstration, froidement pour ainsi dire. Et
cependant quel cœur dans ces baisers, les
derniers ! Je promenaï mes mains sur ton cou,
sur tes épaules, sur ton visage ; je roulais tes

boucles blondes autour de mes doigts, comme si
j'eusse voulu m'imprégner de toi et emporter
quelque chose de ton être dans la tombe que
j'allais m'ouvrir. Et toi, qui ne pouvais te douter
de cela, pauvre enfant ! tu l'impatientais de ce
manège. Tu criais de ta voix mutine : — Veux-tu
bien finir ? vilain papa qui me tire les cheveux !

Je me dis qu'il fallait que ta mère fût endormie
aussi bien que toi pour que je pusse exécuter mon
projet. Je parlai de mon travail, et j'engageai
Clémence à se coucher. Elle manifesta le désir de
veiller de son côté. Je m'y opposai énergiquement :
cela la fatiguait ; je ne voulais pas. Elle céda ; et,
sans affectation, presque tranquillement, je la
serrai dans mes bras et l'embrassai... Oh ! la
chère femme !... Mais non ! il ne fallait pas. Ce
dernier adieu, ce suprême baiser devait être froid
et tranquille !

Elle se coucha, et bientôt je fus seul dans la
pièce qui me servait de cabinet. Je plaçai ma
montre sur la table. Il était dix heures. Je décidai
que je sortirais à deux heures après minuit. J'avais
quatre heures devant moi.

Était-ce l'influence produite par cette dernière
scène ou par l'approche de l'heure fatale ? je ne
sais ; mes pensées prirent une teinte de mollesse
et d'attendrissement ; je m'apitoyai... Je ne voulus
plus songer à ma femme et à mon enfant ; mais je
revis mon village, mon père et ma mère ; je me

fait décroître le prestige du souverain sur ses sujets.

Nous lisons dans les *Tablettes des Deux-Charentes* :

« Le destin (ou, la Providence) a parfois d'étranges ironies.

» M. Paul Bert était un ardent partisan de l'expédition du Tonkin; c'est au Tonkin qu'il succombe. Il niait l'insalubrité du climat; c'est le climat qui l'a tué. Il a, par ses votes, une large part de responsabilité dans l'immolation de tant de vies humaines sur cette terre lointaine: et voilà que sa mort en augmente le nombre. Il était parti pour organiser et pacifier nos possessions d'Indo-Chine: il laisse l'Annam en feu, le Tonkin troublé, l'armée mécontente, la population civile inquiète.

» Lorsque sonnera l'heure des jugements impartiaux, on constatera que l'homme qui vient de mourir a exercé une action plus malfaisante qu'utile et a toujours été inférieur à la réputation que ses amis ont essayé de lui faire. »

LES PRINCES JAPONAIS EN EUROPE

On annonce pour le mois de décembre l'arrivée à Paris du prince Komatsu Akikito, général de division commandant la garde impériale japonaise, et de la princesse Komatsu. Leurs Allesses, après avoir traversé l'Amérique, se rendront en Angleterre et arriveront à Paris. Elles visiteront ensuite diverses parties de l'Europe et viendront passer en France une partie de l'été prochain. Leur suite se composera de M. Sannomya, maître de la cour, et de M^{me} Sannomya, de MM. le lieutenant-colonel Talsumi et le capitaine comte Bodjo, officier d'ordonnance.

Le Président de la République a été avisé de l'arrivée à Paris d'une ambassade qui lui apporte un singulier présent: c'est, de la part du roi d'Abyssinie, deux superbes lions et trois magnifiques panthères! Ces Abyssiniens ont débarqué avant-hier à la gare de Lyon avec leurs animaux qu'ils voulaient faire transporter immédiatement à l'Élysée, et ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés qu'on a pu leur faire comprendre qu'on ne renfermait pas d'animaux féroces dans le palais du chef de l'État.

Un journal dit que « le Président de la République a fait don au Muséum d'histoire naturelle des deux jeunes lions et des trois buffles qui lui avaient été offerts par le roi d'Abyssinie. Les buffles sont particulièrement intéressants parce qu'ils appartiennent à une espèce qui n'était pas représentée au Muséum. »

LA DÉLATION

Les républicains voyaient partout des mouchards en 1848; ils se défiaient même de leur ombre. Aujourd'hui la délation n'est plus méprisée par eux, et ils la pratiquent avec un zèle qui rend inutile tout service de

souvenir de mes jeunes années, des débuts si heureux de mon mariage... Des larmes sillonnaient mes joues... Je chassai brusquement ces souvenirs éternels.

Il était dix heures et demie.
— Allons! me dis-je, écrivons à Clémence un mot qu'elle trouvera demain. Quel réveil! Pauvre femme! Cela est capable de la tuer... N'importe! il le faut.

Et, avant d'écrire, moi qui me croyais si résolu, si ferme, je m'arrêtai. Je réfléchis encore. Je me mis à douter que le suicide fût mon seul refuge. Une question se posa devant moi: — « Ai-je le droit de me tuer? » Ce n'étaient pas, je l'avoue, des considérations religieuses qui me faisaient hésiter: non, je doutais de mon droit au point de vue purement humain. Je me disais qu'il y avait des compensations nécessaires. — « J'ai lésé la société par mon crime: je lui dois une réparation, une expiation. J'ai contracté une dette envers elle; je renie cette dette en me tuant; je me rends insolvable; je fais banqueroute à la société. »

Je me laissai aller quelques instants à ces idées; tout à coup, je les repoussai comme une lâcheté. C'était une insidieuse façon d'éviter la mort; je reculais; je cherchais des biais, des prétextes!... Pourquoi donc ces scrupules ne m'étaient-ils pas venus tout de suite? Pourquoi ne m'étaient-ils pas agités quand, après avoir été témoin de l'arrestation

police politique. Les malheureux fonctionnaires sont sans cesse sous le coup de dénonciations, et le gouvernement, sommé de s'exécuter, exécute ses représentants. Assurément, nous n'avons pas à nous mêler aux querelles d'intérêt qui poussent les républicains les uns contre les autres. Les bénéficiaires de l'épuration de la veille sont les victimes de celle du lendemain. Le dénonciateur du mois passé devient le dénoncé du mois suivant. La curée des places s'effectue avec une activité qui va toujours en grandissant. On a beau épurer le budget par l'institution d'emplois nouveaux, on a beau faire le vide en sacrifiant aux récriminations anonymes qui viennent on ne sait d'où des fonctionnaires qu'on destitue sans motif après les avoir nommés sans raison. Il y a toujours de vieilles haines à assouvir et des appétits nouveaux à apaiser. Ce n'est plus un os que réclament les députés et les sénateurs républicains pour leurs agents électoraux. Le progrès exige qu'on taille en pleine chair budgétaire.

Tout cela est lamentable, non-seulement parce que l'argent de la France est dépensé follement, non-seulement parce que les administrations, et par suite les administrés, se ressentent de cette instabilité dans les fonctions, mais aussi et surtout parce que de tels scandales abaissent le niveau moral du pays. Le peuple répugne à ces ignominies, il n'admet pas que le sort d'un homme soit à la merci d'une lâcheté inspirée par de basses vengeances ou par des convoitises non moins inavouables.

A Venise, on voit encore à l'entrée du palais des Doges la gueule du lion qui servait de boîte aux lettres délatrices. Elle est là comme un témoignage des hontes de la tyrannie d'une République.

Mais il faudrait aujourd'hui en France beaucoup de gueules de lion pour recevoir les monceaux de petits papiers adressés aux ministres chaque matin pour réclamer d'eux une disgrâce injuste ou une faveur imméritée.

Quel outrage à l'honnêteté française!
LOUIS D'ARZANS.

UNE ACCUSATION CONTRE UN PRÊTRE

Tout Paris connaît « l'œuvre de l'abbé Roussel »; tout le monde sait l'histoire de la fondation de l'orphelinat d'Auteuil et les vertus du prêtre charitable et zélé qui y a consacré sa vie. Cependant il s'est trouvé un journal républicain pour calomnier atrocement un homme dont les ennemis de la religion eux-mêmes devraient tenir à honneur de dire du bien, pour montrer qu'ils sont capables au moins de comprendre et d'admirer le dévouement des autres.

Le vénérable prêtre n'était accusé de rien moins dans cette note que d'avoir, à l'âge de soixante-et-un ans, abusé d'une jeune fille à sa sortie du couvent, de l'avoir mise dans un état intéressant, de l'avoir abandonnée ensuite, et enfin, pour se débarrasser de ses importunités, de lui avoir souscrit un billet de 4,000 fr. qui serait resté impayé à l'échéance.

de Léonce et de Lentague, j'avais vu si clair dans ma destinée, j'avais compris d'une façon si nette qu'il ne me restait plus qu'à mourir? Que venais-je parler d'expiation et de réparation esquivées? Non sans doute, il n'est pas bon que le crime reste impuni; mais le mien le sera-t-il donc? Quelle est la plus redoutable peine infligée par les hommes? La mort! N'est-ce pas cette peine-là que je m'inflige?... Une réparation?... Lorsque j'aurai pourri le reste de mes jours dans un bûche, où sera la réparation? Quand, par l'éclat d'un procès scandaleux, j'aurai imprimé la honte sur mon fils et ma femme, qui sont innocents, où sera l'équité?... Allons! plus d'hésitation.

Je me mis à écrire rapidement, fiévreusement. Mes idées se heurtaient, s'enchevêtraient. Tout le désordre de mon cœur et de mon esprit j'allais le mêler sur le papier... Quels élans! Comme je m'accusais et demandais pardon!... Quels adieux!

Il était une heure du matin. Je terminai ce griffonnage. Je ne voulus pas le relire; j'avais peur de retomber dans quelque nouvelle hésitation: il fallait marcher sans s'arrêter, ni retourner la tête; il fallait en finir.

Je me levai doucement et me disposai à sortir.

(A suivre.)

On comprend l'émotion qu'une pareille accusation a produite chez les amis personnels de M. l'abbé Roussel.

M. Paul de Cassagnac, qui est de ce nombre, s'est empressé de lui demander les moyens de répondre immédiatement à l'accusation. Il en a reçu la lettre suivante:

« Paris, 16 novembre 1886.

» Cher Monsieur de Cassagnac,

» Je vous remercie de l'empressionnement que vous voulez bien mettre à me défendre contre l'odieuse calomnie dirigée contre moi par le journal la *France*. Dès demain, je verrai de quelle façon je dois répondre à cette infamie. En attendant, je vous adresse la dernière lettre que j'ai reçue concernant cette affaire.

» Veuillez agréer, cher Monsieur de Cassagnac, l'hommage de mes meilleurs sentiments.

» L'abbé ROUSSEL. »

A titre de renseignement, il convient de faire suivre cette lettre de la lettre suivante, dont l'original est entre les mains de M. le juge d'instruction:

« Monsieur l'abbé,

» Je viens vous supplier d'implorer mon pardon et ma mise en liberté. Je suis bien coupable vis-à-vis de vous. Je reconnais que le billet qui porte votre nom n'a pas été signé de vous et que la signature a été imitée.

» Je vous déclare que toutes les allégations et les imputations que j'ai dirigées contre vous sont fausses, ainsi que tout ce que j'ai dit des personnes qui vous entourent. J'affirme que vous n'avez eu que des bontés paternelles pour moi; je suis une malheureuse d'avoir agi ainsi; mais je ne me possédais plus quand j'ai vu la fausseté du billet découverte.

» J'implore de vous un pardon, et je vous remercie encore de toutes vos bontés.

» Votre enfant bien coupable, mais bien repentante,

» ANNETTE HARCHOUX. »

Cette lettre fut remise à M. l'abbé Roussel dès le 7 novembre par la mère de la jeune fille, qui en attesta l'authenticité par le mot suivant:

« Je déclare que cette lettre m'a été remise par ma fille Annette Harchoux pour que je la fasse tenir à M. Roussel, directeur de l'œuvre d'Auteuil, à qui elle est adressée.

« FEMME HARCHOUX. »

Et maintenant il reste à M. l'abbé Roussel à répondre aux accusations de la *France* en obligeant cette feuille à insérer par jugement la preuve de son mensonge. L'intérêt de l'œuvre et l'honneur de la religion demandent que justice soit faite de la malveillance de ces journaux qui cherchent jusque dans les plus odieuses calomnies l'occasion d'attaquer le clergé.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 novembre.
Le marché est ferme et nos rentes gagnent encore quelques centimes: 3 0/0, 82.87, 4 1/2 0/0, 109.72.

L'action du Crédit foncier a vu de nombreux achats qui l'ont portée à 1,425. Les obligations foncières et communales à lots ont un marché très actif. Les capitaux de placement se portent de préférence sur les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 qui offrent une marge de plus-values de 30 à 45 francs, suivant les séries.

On remarque la continuité des achats du comptant sur l'action de la Société Générale à 478 et 480. Les acheteurs aux cours actuels sont appelés à bénéficier d'une hausse de 20 à 25 francs, car le marché s'accorde à reconnaître que la valeur réelle du titre est de 500 francs au minimum.

L'action de Panama que la faiblesse des bourses précédentes avaient fait descendre à 415 et 416 est demandée aujourd'hui à 421 et 422. La spéculation à la baisse ayant reconnu l'impuissance de ses manœuvres, s'est décidée à liquider ses positions. L'action va pouvoir reprendre sa marche normale vers le cours de 500 francs qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Les actions de nos Chemins de fer sont calmes. Les obligations sont très recherchées.

Nouvelles militaires.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire*:

« La *France militaire* continue son active campagne en faveur du rétablissement de la garde nationale. Son numéro du 14 novembre dernier contient à la place d'honneur une lettre de M. Emmanuel Vauchez, le chimérique et dangereux novateur, qui veut enrégimenter toute la jeunesse française, sans distinction, dès l'âge de dix-sept ans. Cette lettre est précédée d'une introduction conçue en style lyrique, qui

prouve que son auteur vit avec la rédaction de la *France militaire* en parfaite communauté d'idées et de tendances.

» On croit rêver en voyant une feuille qui prétend s'adresser à un public d'officiers, c'est-à-dire d'hommes de sens rassis, de savoir et d'expérience, confondre par ignorance ou astuce l'instruction militaire l'égide du ministre même de la guerre, l'apôtre de la théorie saugrenue des foules armées.

» Il n'est pas un homme du métier pour ignorer que le bagage de manœuvres qu'on parle de distribuer, à grand orchestre, aux bataillons d'adultes, s'acquiert à cette heure et s'acquerra toujours en moins de deux mois au régiment. Il n'est pas un Européen, ayant feuilleté un ouvrage d'art militaire, qui ne soit persuadé que le soldat — j'entends l'être discipliné, habitué à exécuter sans discussion l'ordre reçu, dévoué à sa Patrie et à son devoir, qui constitue le vrai outil de guerre — ne se former qu'à la caserne; que là seulement il apprend à estimer et à pratiquer les vertus cardinales de la profession des armes, savoir l'obéissance, la solidarité qui unit le subordonné à ses camarades et à ses chefs; bref, tout ce qui fait d'une poussière d'hommes une armée, tout ce qui soude les mailles du tissu militaire.

» Après de cet enseignement, qui ne se puise que sous les drapeaux, la pratique du maniement d'armes et la connaissance des mystères du doublement par 2 ou par 4 ne présentent pas la valeur d'un fétu de paille. Notre corps d'officiers a fait depuis beau temps justice de toutes ces utopies de militarisation de l'enfance et de l'adolescence. Pour quel groupe de lanciers d'opéramique la feuille de Limoges écrit-elle donc?

Le ministre de la guerre vient de soumettre à la signature du Président de la République un décret portant réorganisation de l'École normale de tir, de l'École régionale du camp de Châlons et des autres Ecoles régionales de tir.

Aux termes de ce décret, l'École normale de tir aura pour attributions d'établir les modèles des armes et des munitions destinées à l'arme de l'infanterie, de vérifier tous les mois les produits de la fabrication courante des ateliers de chargement et de cartouches, d'expérimenter ces armes et engins, de proposer des perfectionnements, des modifications dans les règlements de manœuvres, d'examiner toutes les propositions, de mettre les corps de troupes au courant des progrès de l'étranger.

L'École normale formera en outre des instructeurs pour les Ecoles régionales de tir et des capitaines de tir pour les corps de troupe.

Le but des Ecoles régionales est de recruter des instructeurs lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers et caporaux, pour vulgariser dans les corps de troupe les progrès accomplis dans le tir et dans le maniement des armes.

Le nombre des élèves de ces Ecoles sera fixé par le ministre de la guerre.

Le personnel sera divisé en cadre permanent et cadre mobile; ce dernier sera renouvelé tous les ans.

Il ne sera formé qu'un seul conseil d'administration pour l'École normale et pour l'École régionale du camp de Châlons.

La commission de l'armée s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Mahy. L'examen de la commission a porté sur l'art. 60 relatif aux engagements volontaires.

Cet article a été adopté avec la suppression d'une taille obligatoire pour la marine. La commission a rejeté le principe des avances d'appel.

Les articles 46 et 47, relatifs aux renvois anticipés, ont été appliqués aux engagés volontaires.

LES CHASSEURS RUSSES

L'empereur de Russie a ordonné qu'on procédât dans l'infanterie, la cavalerie, les armes spéciales exceptées, à la formation de détachements de chasseurs. Les hommes composant ces détachements devront se distinguer par leur vigueur et leur adresse; ils se livreront spécialement à la chasse des bêtes fauves et à la chasse à courre.

Dans la cavalerie, ils seront exercés spécialement au service des reconnaissances et à l'étude du terrain en temps de guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Société Nautique de Saumur

Dimanche 21 novembre, à 1 heure du soir,
RÉUNION D'AUTOMNE
Sur la Loire, — quai de Limoges
Courses à 2 et à 4 avirons.
Course de bateaux de promenade et périssoires.
Course à la voile, si le temps le permet.
La musique l'Harmonie Saumuroise présente son concours à cette petite fête nautique.
Une quête sera faite au profit des inondés du Midi et des pauvres de Saumur.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET VOITURES

Les autorités administratives et militaires vont recevoir des instructions spéciales pour le recensement général des chevaux, mules et mulets de tout âge qui a lieu chaque année et aussi pour le recensement des voitures attelées qui doit avoir lieu tous les trois ans.
Ces deux opérations devront être effectuées dans chaque commune avant le 16 janvier sur les déclarations des propriétaires, et au besoin d'office, par les soins du maire.

LA MONNAIE DE NICKEL

La Chambre a pris en considération une proposition ayant pour objet d'autoriser la fabrication de monnaie de nickel de 20, 40 et 5 centimes.

Ainsi que nous l'avons annoncé, un membre du Véloce-Club de Tours, M. Louis Lhonneur, vient de faire sur un tricycle une excursion digne d'intérêt.

Parti de Tours le dimanche 24 octobre, à sept heures du matin, il a suivi l'itinéraire suivant : Vouvray, Veuves, Blois, Orléans, Chartres, Vendôme, Le Mans, Laval, Nantes, La Roche-sur-Yon, Niort, Poitiers, Loudun, Saumur, Bourgueil, Langeais et Tours, où est arrivé le dimanche 31, à quatre heures du soir.

Total du parcours : 4,008 kilomètres.
Cette magnifique performance, dans les conditions exceptionnellement défavorables qu'elle a été accomplie, vent contraire, mauvaise route et pluie pendant presque toute la durée du parcours, témoigne de la grande énergie qu'il a fallu déployer pour mener à bien ce voyage.

CONFÉRENCE AGRICOLE A CANDÈS

M. Dugué, professeur départemental d'agriculture d'Indre-et-Loire, fera à Candès (de la mairie) une conférence publique le dimanche 24 novembre, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence : Etude des maladies qui attaquent à la vigne; circonstances qui

provoquent leur apparition et leur développement; moyens pratiques à employer pour les prévenir ou les guérir.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« L'Académie française a élu M. Gréard pour occuper le fauteuil laissé vacant par notre regretté maître, M. le comte de Falloux.

« Nous ne connaissons aucun titre littéraire qui justifie l'élection de M. Gréard. Le Journal des Débats, qui s'en félicite à peu près, ne lui en a, non plus que nous, découvert aucun. Il constate seulement que M. Gréard est « universitaire dans l'âme ».

« Ce n'est pas le successeur que nous aurions désiré à l'homme politique de race, à l'éloquent orateur, au courageux chrétien qu'a été M. le comte de Falloux. L'Académie, peut-être, se plaît aux contrastes : elle nous ménage la surprise d'un éloge de l'auteur de la loi de 1850 fait par « un universitaire dans l'âme ». Mais nous sommes rassurés aussi en pensant que la réponse sera faite à M. Gréard par M. le duc de Broglie. »

M. WILSON, L'HOMME AUX ONZE CENT TROIS MILLIONS

Le rapporteur général de la commission du budget, M. Wilson, voulant évaluer les ressources affectées aux dépenses extraordinaires depuis 1874 jusqu'à ce jour, les a portées à six milliards. Or, un orateur de la droite, à qui l'on ne saurait refuser une grande compétence en ces matières, l'honorable M. de Soubeyran, a démontré à la tribune que M. Wilson, dans ses calculs, avait oublié la bagatelle de un milliard cent trois millions ! Sous tout autre régime que le régime républicain, un rapporteur de budget qui se tromperait aussi grossièrement serait jugé d'une manière définitive et renvoyé à son banc; aujourd'hui, rien de pareil ne menace M. Wilson, et vingt journaux déclarent matin et soir que depuis l'abbé Louis, de célèbre mémoire, on n'a jamais vu un spécialiste aussi fort. Un des plus jolis contes de Voltaire a pour titre : L'homme aux quarante écus. Pourquoi n'appellerait-on pas désormais M. Wilson l'homme aux onze cent trois millions ?

ENCORE UN VOL DE DÉPÊCHES

Un voleur, resté inconnu, s'est emparé à la gare de Mer (Loir-et-Cher) d'un sac de dépêches et en a retiré tous les chargements.

La gare de Mer ne possède pas de guérite, et le courrier convoyeur de Blois à Orléans a dû abandonner un moment ses dépêches, vu leur volume, près de la voie pour aller au train faire un échange. Le voleur a profité de ce moment.

MANŒUVRE ÉLECTORALE

Les journaux de Rennes signalent les manœuvres auxquelles M. Le Hérisse, député républicain d'Ille-et-Vilaine, vient d'avoir recours pour obtenir, ou dérober, le titre de

conseiller général du canton d'Antrain.

Voici, par exemple, le texte de son affiche de la dernière heure, apposée à un moment où son honorable concurrent ne pouvait plus répondre :

« Électeurs,

« Mes adversaires disent partout que je veux chasser les religieuses de nos écoles communales.

« C'est un mensonge !

« La loi qui vient d'être votée n'établit pas la laïcité immédiate et obligatoire pour les écoles de filles.

« Rien ne sera changé dans le canton d'Antrain.

« Les bonnes Sœurs continueront, comme par le passé, à élever vos enfants.

» LE HÉRISSE. »

Or, M. Le Hérisse, quelques jours avant de faire apposer ce placard, votait la loi sur l'enseignement, dont l'article 17 est ainsi conçu :

« Art. 17. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. »

Que dit-on du procédé ? Mais nous prenons acte de l'aveu : comme député, on laïcise ; comme candidat, on se pose en défenseur des « bonnes Sœurs ». Et l'on donnera encore pour excuse du vote de cette loi que l'opinion la réclamait !

LAÏCISATION FORCÉE

Un exemple entre mille de laïcisation forcée. Le conseil municipal de Neuillac s'étant prononcé à l'unanimité pour le maintien de l'école communale congréganiste, le préfet du Morbihan s'est empressé de la laïciser. Pour installer l'instituteur laïque dans de pareilles conditions, le sous-préfet de Pontivy a jugé prudent de se faire escorter par la gendarmerie. L'opération a été accomplie *manu militari*, au nom de la liberté. Mais le sous-préfet et son escorte avaient à peine tourné les talons, que le vide se faisait autour du nouveau titulaire.

Tous les élèves sans exception ont abandonné la classe, et nous apprenons par le Petit Breton que l'instituteur pourrait se reposer du matin au soir, s'il n'avait réussi à recruter deux élèves dans une commune voisine. De pareilles leçons de choses, qui ne sont pas gratuites, sont si bien faites pour apprendre aux populations en quel mépris la République tient leurs vœux les plus légitimes et leurs droits les plus sacrés, qu'à ne considérer que le résultat final, il ne faut point les regretter.

LES PRIX DU BOURGOGNE

Dimanche a eu lieu, à Beaune, la vente des fameuses cuvées des vins dits des hospices de Beaune, à la suite de laquelle s'établit le tarif des grands vins de Bourgogne.

Les fûts mis en vente sont de 456 litres, soit le double des pièces ordinaires.

Les prix ont varié de 850 fr. à 2,400 fr. le fût ; les vins de Beaune se sont vendus 4,350, 4,500, 4,700, 4,950 et 2,400 fr. ; les pomards, 4,500 et 4,650 ; le corton,

4,400 ; le volnay, 4,720 ; les savigny, 4,450 et 4,200.

Les principaux acquéreurs sont Margue-ry, le restaurateur de Paris, et le propriétaire de l'hôtel de la Ville-de-Paris, à Strasbourg.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfinées d'une des premières huileries du Périgord ; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 1 fr. le 1/2 kilog. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 22 novembre 1886,

Avec le concours de M^{me} VANDÉRIC-FLACHAT
Forte chanteuse du Grand-Théâtre de Marseille

La Favorite

Grand opéra en 4 actes,
paroles de MM. E. Scribe, G. Vaez et A. Royer,
musique de DONIZETTI.

Distribution :

Fernand MM. Bailly.
Alphonse Nory.
Balthazar Norval.
Gaspard Guérooy.
Léonor M^{mes} Vandéric-Flachat.
Inès Guilbert.
Seigneurs, dames de la cour, moines.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 20 novembre,

Troisième représentation du grand succès de l'année
JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SOEURS,
opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. P. Ferrier
et F. Carré, musique de Victor Roger.

Dimanche 21 novembre, à 2 heures,
MATINÉE

Un CHAPEAU de PAILLE d'ITALIE, vaudeville
en 5 actes, de MM. Marc Michel et Labiche.

À 8 heures du soir,

LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 21 novembre,

Le PRISONNIER de la BASTILLE, grand drame
en 9 tableaux.

BOURSE DE PARIS

DU 19 NOVEMBRE 1886.

Rente 3 0/0	82 85
Rente 3 0/0 amortissable	85 80
Rente 3 0/0 (nouvelle)	82 77
Rente 4 1/2	104 60
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 60

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

D'UN PROCÈS-VERBAL

dressé par M. DONON et son collègue, notaires à Paris, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, constatant une délibération prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Française d'Éclairage et de Chauffage par le gaz, société anonyme dont le siège est à Paris, rue de Valenciennes, n° 4.

Il est approuvé les modifications suivantes, littéralement rapportées, ont été apportées aux statuts :

Le dernier alinéa de l'article quatorze est remplacé par le paragraphe suivant :

« Toutes les dispositions des articles 11, 12 et 13 ci-dessus relatives aux actions, sont également applicables aux obligations. »

Il est ajouté à l'article dix-neuf un dernier alinéa ainsi conçu :

« Le conseil a tous pouvoirs pour consentir, au profit des municipalités contractantes, toutes hypothèques qu'elles pourraient exiger. »

temporaire, mais sous sa responsabilité. »

Des expéditions dudit procès-verbal ont été déposées au Greffe de la Justice de paix du canton sud de Saumur, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, et au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur, le même jour.

Pour extrait :

Signé : DONON.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable ou par adjudication,

En un ou plusieurs lots,

Le DIMANCHE 21 Novembre 1886, à 2 heures après midi,

En la mairie de Saint-Lambert-des-Levées, par le ministère dudit M^e PINAULT,

La FERME de la JARILLAIS

Sise dite commune de Saint-Lambert,

Comprenant : bâtiments et terres, contenant 3 hectares 85 ares 30 centiares d'un seul tenant.

Bon revenu.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable ou par adjudication, en bloc ou en détail, au gré des amateurs,

Le dimanche 12 décembre 1886, à une heure,

Sur les lieux,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Contenant 7 hectares environ en vignes, exploitées par M. Baranger-Rochat, propriétaire,

Comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, servitudes, charnelles, vide-bouteilles, 3 grands clos, pressoirs, vastes caves. — Belle vue.

La vente aura lieu chez M. BARANGER-ROCHAT, à la propriété.

S'adresser à MM. COULON et BARBIN, propriétaires à Saumur, ou à M^e PINAULT. (767)

A CÉDER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le mercredi 1^{er} décembre 1886, à 2 heures,

En l'étude dudit M^e PINAULT,

DE L'IMMEUBLE

Occupé par la boulangerie de la Société de Secours Mutuels,

Situé à Saumur, rue de Poitiers, n° 60,

Comprenant : bâtiment d'habitation, servitudes, remise, écurie ; grande cour ou emplacement à bâtir, avec porte cochère.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (756)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur,

rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Avec remise, écurie, cour et jardin.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION

En la Mairie de Jumelles,

Le dimanche 21 novembre, à 2 heures après midi.

1^{er}.

De la Coupe d'environ 38 hectares de taillis, en 14 lots.

2^{es}.

De 648 Baliveaux d'essences diverses, en 10 lots.

Le tout sur la Terre des HAYES, communes de Jumelles et Brion.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DE LA HOUSSAYE

Située commune de Mouliherne,

Joignant la forêt de Monnaie, et comprenant : deux closiers, des réserves en bois et sapinières, le tout d'une superficie d'environ 34 hectares 54 ares.

S'adresser à M^e CAILLEAU. (755)

Études de M^e EDUARD LE GRIP,
avoué-licencié à Loudun,
et de M^e GAULTIER, notaire à
Loudun (Vienne).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 19 décembre
1886.

A Epommes, commune de Bournaud,
près Loudun (Vienne).

UNE PROPRIÉTÉ

SISE AUDIT LIEU,

Consistant en : maison d'habitation
et d'exploitation, avec cour, écuries,
hangars et autres servitudes, jardin
traversé par un canal, cours d'eau,
grandes et petites portes d'entrée ;
une autre petite maison séparée de la
première par un chemin, cour com-
mune, jardin y attenant, terres labou-
rables, prés et autre nature de do-
maine en divers terroirs de la com-
mune de Bournaud ; le tout d'une
contenance d'environ trente-sept hec-
tares, sur la mise à prix de trente
mille francs.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments :

1^o A M^e LE GRIP, avoué-licencié
à Loudun, poursuivant la vente ;

2^o A M^e GAULTIER, notaire à
Loudun, dépositaire du cahier des
charges ;

3^o A M^e MARSAULT, avoué-licen-
cié à Loudun, présent à la vente.

(768) EDUARD LE GRIP.

Étude de M^e GAULTIER, notaire
à Saumur.

A LOUER

DE SUITE
MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 4,

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des
Palens, n^o 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e DEGREZ, notaire à
Saint-Clément-des-levées.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le
4^e novembre 1887,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec toutes les servitudes désirables,
JARDIN, PRÉ ET DOUVE

Le tout situé à la Croix-Rouge,
commune de Saint-Martin-de-la-Place.

S'adresser à M^e DEGREZ, notaire à
Saint-Clément. (749)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n^o 15.

S'adresser à M^{me} veuve PEGEAU,
qui l'habite. (757)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant
à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à
70, 80 et 100 francs la bar-
rique ;

Vin rouge nouveau à 70
francs ;

Vin rouge supérieur à
100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur
foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10
degrés.

Des échantillons sont envoyés sur
demande. (359)

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure,

Vêtements complets pour HOMMES à partir de 28 fr.

BONNETERIE—CHEMISES—CHAUSSURES—CHAPELLERIE—LINGERIE—LIVRÉES

RAYON DE COMMANDE

Choix considérable de Tissus Haute Nouveauté pour nos Vêtements de Commande. — Complots pour
Hommes sur mesure, à partir de 60 francs.

Bonneterie, Chemiserie, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Lingerie, Uniforme de Collèges et
Pensions, Rayon Ecclésiastique.

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront
transférés place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

AU PALAIS DES MARCHANDS

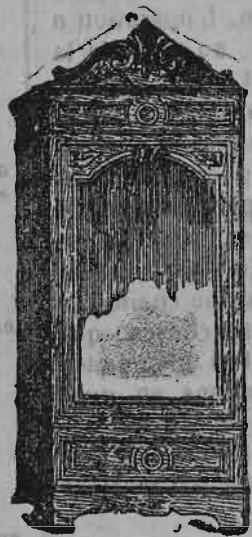
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de
Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs
contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL,
illustré, est à la disposition des
personnes qui en feront la de-
mande.

SUR MESURE :

Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste,
pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection
Peyrard est la seule au monde ne contenant
aucun principe toxique ni caustique, guérissant
réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard
sur 239 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans,
60 depuis 5 ans, 93 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à
8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez
l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

AVIS

AUX Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Séimes, Blèmes, Javards,
Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :

Brosserie, Cirage pour harnais,

Eau de cuivre et tous articles pour

l'entretien des voitures et harnais ;

Encaustique pour parquets et le

Chromo extra siccatif pour carrelage ;

Plumeaux et Eponges, Verres à

vitres, etc., Couleurs et Vernis.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et peut être à
domicile. Rue Nationale, 18. (799)

MANUFACTURE

DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmo-
niums LÉPICIER (pouvant être
choisis soit à Paris, soit à Angers),
ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL,
sont garantis, livrés franco à Saumur
par la Maison LÉPICIER, et accordés
gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris
ou à Angers. Envoi franco. — Tout
piano acheté par correspondance,
ou ne répondant pas aux garanties
données, est repris ou échangé sans
aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, inté-
ressé de la maison Lépiciér et Col-
mann est en ce moment à Saumur.
S'adresser à l'hôtel de Londres.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet
POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans
les voliges,
Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLE

M^e de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n^o 13,
à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement
de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres
systèmes de permettre d'enlever, de
sur les couvertures, les ardoises avari-
ées, de les remplacer par de nou-
velles sans mouler les agrafes ni les
déranger en quoi que ce soit de leur
place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier
galvanisé et en cuivre rouge, qualité
supérieure, aux prix les plus réduits,
suivant les cours des matières pre-
mières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années
pour vendre à des conditions excep-
tionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes
espèces et de toutes dimensions sont
les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et
en sapin du Nord.

Importation directe des pays du
production des bois du Nord et de
Canada. (904)

Offres et Demandes

Un agent, muni de bonnes
références, aurait trois heures à
disposer par jour pour compa-
bilité.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti.
S'adresser à M. H. HARDY, fabricant
de meubles, Levé-Neuve, Saumur.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.